

Le 12 juin 2023

Aux titulaires d'un poste à temps partiel d'un titre d'emploi de la catégorie 3 du centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Objet : Offre de rehaussement

Bonjour,

Afin de poursuivre le projet de révision et amélioration de structure de postes, voici une nouvelle offre de rehaussement pour les titulaires d'un poste à temps partiel régulier (TPR) auprès du personnel de la catégorie 3.

Étant une personne salariée détentrice d'un poste à temps partiel, vous avez donc la possibilité de rehausser votre poste jusqu'à concurrence d'un temps complet. Si vous vous prévaluez de cette offre, le rehaussement sera effectif dans l'horaire le 10 septembre prochain.

Veillez retourner à votre gestionnaire le formulaire signé au plus tard le 23 juin 2023.

Affichage	Offre	Effectif à l'horaire
Mai 2023	12 au 23 juin 2023	10 septembre 2023

Votre poste sera rehaussé selon ses constituantes actuelles soit :

- Le service;
- La structure du poste (équipe de base, équipe d'autoreplacement ou équipe volante);
- Le statut (temps complet, temps partiel);
- La notion de poste (simple, rotatif, fusionné);
- Le quart de travail;
- Le port d'attache.

Si vous êtes en absence long terme, le rehaussement sera effectif au retour complet de tous types de congés.

Toutes les demandes seront acceptées, un seul désistement, après 20 jours maximum suivant la date effective du rehaussement à l'horaire sera possible. Ainsi, afin de prendre une décision éclairée, vous pouvez :

- Discuter avec votre gestionnaire ou communiquer avec votre syndicat.
- Consulter la « Foire aux questions » à l'adresse suivante : www.ciassca.com/bonification

Consigne à suivre :

Vous devez compléter le formulaire joint et le remettre à votre gestionnaire pour bénéficier du rehaussement de votre poste, selon la date mentionnée ci-haut.

« Signature autorisée »

Nellie Roy,

Coordonnatrice de l'attraction, développement des talents et service au personnel
Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

p. j. Formulaire de rehaussement de poste
Foire aux questions